



**DIRECTION REGIONALE DE L'INDUSTRIE,
DE LA RECHERCHE ET DE L'ENVIRONNEMENT
BASSE-NORMANDIE**

Division de Caen

Hérouville-Saint-Clair, le 20 OCT. 2003

Monsieur le Directeur
de l'Etablissement COGEMA
de La Hague
50444 BEAUMONT HAGUE CEDEX

OBJET : Contrôle des installations nucléaires de base.
Inspection n° 2003-51001 du 25 septembre 2003.

N/REF : DSNR CAEN/0860/2003

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de la surveillance des installations nucléaires de base prévue à l'article 11 du décret n° 63-1228 du 11 décembre 1963 modifié, et à l'article 17 du décret n° 93-1272 du 1^{er} décembre 1993 modifié, une inspection a eu lieu le 25 septembre 2003 dans l'atelier T1 de l'établissement COGEMA de La Hague sur le thème de la défense contre l'incendie.

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que les principales demandes et observations qui en résultent.

Synthèse de l'inspection

L'inspection du 25 septembre 2003 dans l'atelier T1 de l'usine UP3 a porté sur la défense contre l'incendie. Les consignes de l'atelier en vigueur ont été examinées ainsi que l'état des discordances relevées par l'exploitant et, par quadrillage, quelques permis de feu. Un exercice, avec intervention de la formation locale de Sécurité, a été également provoqué dans l'atelier.

L'impression générale à l'issue de l'inspection est globalement satisfaisante.

... / ...

A. Actions correctives

A.1. Protection de la salle de conduite centralisée

Malgré les rappels effectués lors de précédentes inspections, la porte coupe-feu d'accès à la salle de conduite centralisée des ateliers d'UP3 est bloquée ouverte.

Je vous demande instamment de remédier à cette situation avant la fin de l'année.

Vous voudrez bien m'indiquer sous 1 mois quelles dispositions seront prises en ce sens.

A.2. Maintenance des RIA

Le RIA situé dans le couloir 321 du BC UP3, à côté des vestiaires, porte une étiquette qui indique que cet équipement a été contrôlé le 27 septembre 1994.

Je vous demande de veiller à la qualité des contrôles périodiques effectués sur les équipements de protection incendie.

Je vous demande de m'indiquer quelles mesures complémentaires seront prises en ce sens. Vous préciserez en particulier celles qui seront destinées à améliorer la surveillance des entreprises chargées d'effectuer une partie de ces contrôles.

A.3. Permis de feu

Je vous demande d'améliorer les analyses de risque qui figurent dans les permis de feu en indiquant quels sont les principaux éléments à protéger.

B. Demandes d'informations complémentaires

B.1. Batteries et onduleurs

Il a été constaté la présence d'onduleurs et de batteries dans le même local (417.1).

Je vous demande de m'indiquer si cette situation est normale vis-à-vis des risques potentiels, et notamment du risque de déflagration.

B.2. Surveillance de colmatage des filtres à l'extraction

Je vous demande de vérifier la valeur de delta P à partir de laquelle les filtres montés sur l'extraction de la ventilation bâtiment doivent être changés, et de me communiquer cette valeur.

B.3. Passage des portillons de dosimétrie opérationnelle

Je vous demande de m'indiquer quelle est, en cas d'alerte incendie, la conduite à tenir par les intervenants des groupes locaux d'intervention lors du passage aux bornes d'activation de la dosimétrie opérationnelle.

C. Observations

C.1. Défauts de sectorisation incendie

C.1.1. Deux portes coupe-feu ont été trouvées ouvertes dans l'atelier T1.

C.1.2. Des fissures traversantes sont présentes dans le génie civil, entre les locaux T1 / 419.1, 420.1 et 410.1, qui sont des secteurs de feu différents.

C.1.3. Des trémies entre secteurs de feu distincts sont non bouchées dans l'atelier T1 ; par exemple entre salles 436.2 et 440.2 d'une part et entre salles 436.2 et 433.2 d'autre part.

C.2. Armoires électriques

Des armoires électriques de l'atelier T1 ne sont pas fermées à clef ou ont même leurs panneaux ouverts (par exemple en salle 307.1).

C.3. Eclairage des locaux

L'éclairage normal et celui de secours du local 301.1. étaient tous deux hors service.

Vous voudrez bien me faire part de vos observations et réponses concernant ces points dans un délai qui n'excèdera pas deux mois. Pour les engagements que vous seriez amené à prendre, je vous demande de bien vouloir les identifier clairement et d'en préciser, pour chacun, l'échéance de réalisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur et par délégation,
Le chef de division,

SIGNE PAR

Franck HUIBAN

COPIES :

DGSNR/PARIS : M. le Directeur

DGSNR/FAR : 1^{ère} sous-direction
4^{ème} sous-direction

DES/FAR : M. le Chef du DES

DSNR CAEN : Classement VDS
Chrono
Revue Contrôle